



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-115 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentées : A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel 2017 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur le prix et la qualité du service eau et assainissement

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Par courrier en date du 22 août 2018, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public de l'eau et de l'assainissement, précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 18 mai 2018.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 26 juin 2018.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 20 septembre 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport annuel d'activités 2017 du service public de l'eau et de l'assainissement établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

**DECISION : Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

ANNEXE

Principales conclusions du rapport annuel d'activités 2017 du service public de l'eau et de l'assainissement

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Eau et Assainissement gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire,
- la compétence eau potable de 21 communes ; les onze autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de projets en eau et assainissement, comme la poursuite du renouvellement des canalisations d'eau potable dans les plaines de Tullins et Voreppe, le lancement de la 2^{ème} tranche d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre la CCBE et la CAPV, ou encore la poursuite des actions de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le centre Bourg de Voreppe.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'abonnés Eau et Assainissement évolue d'un peu plus de 1 %. Il est intéressant de souligner que sur les 10 dernières années, le nombre d'abonnés a augmenté de + 10,4 % pour l'Eau et + 12 % pour l'Assainissement.

La consommation moyenne d'eau par abonné se stabilise autour de 108 m³ / abonné (pour 106 m³ / abonné en 2015 et 2016). Pour mémoire, ce ratio avait baissé de 9 % entre 2010 et 2015.

En 2017, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 6 386 694 m³ (contre 5 985 418 m³ en 2016). Il est à noter une augmentation du volume de pertes, qui s'explique en partie par des performances moindres en terme de recherche de fuites (97 fuites localisées en 2017 contre 151 en 2016), dues essentiellement à des mobilités du personnel d'exploitation affecté à cette mission.

Concernant la qualité de l'eau distribuée, elle peut être qualifiée d'excellente qualité avec un taux de conformité de 100 % sur les paramètres physico-chimiques et 99,8 % pour les paramètres bactériologiques.

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élèvent à 3 487 659 m³ en 2017, et sont stables par rapport à l'année précédente.

Nos principales installations de traitement ont de très bonnes performances et sont jugées conformes par les services de l'état.

Le niveau d'évolution de l'inflation a été appliqué sur les tarifs 2017 des redevances d'eau et d'assainissement collectif (parts fixes et variables). L'inflation étant estimée à + 1,3 %, cela a représenté une hausse de 3,30 € HT pour une facture de 120 m³.

Au niveau des équilibres financiers des budgets, nous pouvons noter les bons niveaux d'indicateurs financiers des budgets Eau et Assainissement. Ils permettent de confirmer la tendance des 2 budgets annexes à pouvoir absorber les importants investissements financiers qu'ils vont devoir porter dans les années à venir, tout en maîtrisant l'évolution des tarifs sur le long terme.